

REGLEMENT DU VIDE GRENIER ANNUEL DU 28 MARS 2010 DE CAUSSES ET VEYRAN

ARTICLE 1 – LIEU

Organisé par l'association des parents d'élèves de Causse et Veyran, le vide grenier se déroulera le dimanche 28 mars 2010, rue des Rosiers (face au boulodrome) et exclusivement à l'intérieur du périmètre balisé à cet effet.

ARTICLE 2 - HORAIRES ET ATTRIBUTION DES PLACES

Les exposants et leurs véhicules (ainsi que les visiteurs) seront accueillis à partir de 7h00 pour être dirigés sur l'emplacement qui sera attribué au fur et à mesure de leur arrivée. Tout emplacement réservé et non-réclamé à 11h00 sera systématiquement redistribué.

ARTICLE 3 - TARIFS, PAIEMENTS ET INSCRIPTION

Inscriptions et réservations :

Les inscriptions/réservations et le paiement pourront être effectués soit :

- * Le jour de la manifestation à partir de 7h00
- * Être réservés à l'avance (tél : 06 48 1106 85 ou 06 76 47 87 59)

Dans le cas d'une réservation et où vous ne pourriez pas venir le jour du vide grenier, ayez la gentillesse de nous prévenir pour pouvoir libérer la place rapidement.

Les inscriptions sur place seront acceptées sous réserve d'emplacements disponibles.

Tarifs :

Une grillade est organisée par l'Association des Parents d'Élèves et propose de vendre des sandwichs et des boissons. Les exposants qui auront réservé leurs emplacements et leurs grillades à l'avance auprès des organisateurs pourront bénéficier de tarifs préférentiel.

Emplacement + sandwich (saucisse ou merguez)	9 euros
Emplacement seul soit 4 mètres.....	6 euros
Emplacement camion + sandwichs (saucisse ou merguez)	11 euros
Emplacement camion seul soit 6 mètres	8 euros

- Un café et un croissant par emplacement seront offerts aux exposants.

Le règlement peut être effectué soit par chèque à l'ordre de l'Association des Parents d'Élèves de Causse et Veyran soit en espèces le jour de la manifestation.

ARTICLES 4 - LES PRODUITS VENDUS INTERDITS :

- Produits pharmaceutiques, parapharmaceutiques, drogues et plantes médicinales, tabac
- Armes et munitions et matières dangereuses
- Boissons et restauration (vente réservée à l'A.P.E de Causses et Veyran)
- Produits alimentaires
- Produits neufs
- Copies de CD, DVD et jeux vidéo et toute contrefaçon d'objet de marque
- Animaux
- Le matériel agricole, matériaux de construction
- Les voitures d'occasions
- Tous objets immoraux

ARTICLE 5 - RESTAURATION INTERDITE

La vente ambulante de boissons et de sandwiches par des professionnels est interdite sur le lieu de la manifestation. Cette vente est réservée uniquement aux organisateurs.

ARTICLE 6 - CONSULTATION DU REGLEMENT

Le règlement intérieur pourra être consulté sur le site internet www.caussesetveyran.com ou sur simple demande auprès des organisateurs avant et après la manifestation.

ARTICLE 7- CONDITION D'OCCUPATION DES EMPLACEMENTS

Toute personne physique qui tiendra un stand devra respecter la place qui lui aura été attribué. A la fin de la manifestation le stand devra être démonté et l'emplacement obligatoirement nettoyé par l'exposant en évacuant leurs déchets dans un conteneur mis à leurs disposition sur l'aire de la manifestation. Les exposants devront respecter les marquages des emplacements sans en modifier les limites. Les exposants souhaitant des emplacements contigus devront se présentés groupés à l'accueil de la manifestation.

ARTICLES 8 - VOLS, DOMMAGES, RESPONSABILITES

L'Association des Parents d'Élèves décline toute responsabilité sur les détériorations éventuelles, les vols et autres dommages qui pourraient avoir lieu le jour de la manifestation ainsi que les problèmes liés aux animaux de compagnie; ceux-ci sont tolérés mais maintenus en laisse et port de muselière pour les catégories. Les exposants sont civilement responsables vis-à-vis des tiers pour tous accidents, dommages, ou perte qu'eux ou leur étal pourrait causer ainsi que leur matériel exposé par eux.

ARTICLE 9 - EXCLUSION

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure à n'importe quel moment de la manifestation le (les) exposant(s) qui ne respectera(en)t pas le présent règlement.